

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
29/08/2024

**Séance du 4/09/2024 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie, Charlotte DUPUIS, et BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique et M GUILBAUT Bernard

ABSENTS : BARBAY Daniel

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
M POTTIE Jean-Pascal à Mme FONTAINE Valérie
Mme MARECHAL à Claire à Mme LEMOINE Laetitia
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

**Demande de subvention – Fonds de concours du Syndicat d'Électricité de
l'arrondissement d'Avesnes**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le SEAA a délibéré en comité syndicale (12 mars) de reverser le reliquat des fonds de concours non utilisés aux communes. Le reliquat de la commune est de 860.89€.

Par conséquent, Madame le maire propose de déposer un dossier fonds de concours pour la rénovation énergétique de deux logements communaux.

Madame Le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la rénovation énergétique de deux logements communaux, il est prévu :

Rénovation des pièces (salle de bain, salon, cuisine, wc) avec la réfection des murs, des sols et du tableau électrique.

Ayant pris connaissance du projet proposé par :

L'entreprise SASU PRO & POSE CUISINES qui s'élève à 83 787.12€ TTC

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré

Approuve le projet,

Valide le plan de financement proposé,

Sollicite une subvention au titre de Fonds de Concours du SEAA, soit une subvention de 860.89€ et autorise Mme le maire a signé tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART